

Communiqué de presse

Recensement à Vichy, du 20 janvier au 26 février 2011

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le recensement traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles, réalisées par les communes, et organisées et contrôlées par l'INSEE.

A Vichy, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population répartie sur l'ensemble du territoire. Cette année, le recensement se déroulera du **20 janvier au 26 février**.

Les 8 % de foyers concernés seront prévenus cette semaine par un courrier déposé dans leur boîte aux lettres. Ils recevront ensuite, d'ici à la fin février, la visite d'un des agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie et signature du maire.

Les personnes souvent absentes de leur domicile pourront confier leurs questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin également concerné par le recensement, qui les remettra à leur agent recenseur. Elles pourront aussi les retourner directement à la mairie de Vichy, au service population.

Participer au recensement est important et obligatoire. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs.

☛ *Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service Population de la Mairie de Vichy, place de l'Hôtel de Ville - tel 04.70.30.17.21 ou 04.70.30.17.19*